

Initiatives parlementaires

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Campbell (Vancouver Centre)
Della Noce
Kaplan
Turner (Vancouver Quadra)

Charest
Jelinek
Ouellet
Young (Acadie—Bathurst)

Mme le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Mme Langan: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. S'il avait pu être présent, le député de Esquimalt—Juan de Fuca aurait voté suivant la ligne de son parti.

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 30(6) du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

MESURE MODIFICATIVE

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur) propose: Que le projet de loi C-241, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes (drapeau national du Canada), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Madame la Présidente, c'est un plaisir pour moi que de prendre la parole ce soir à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-241, dont je suis l'auteur. Je suis sûr que vous l'avez lu. Il est très court, mais il a une grande portée.

Ce projet de loi réclame que le drapeau du Canada soit arboré dans tous les bureaux de poste du Canada. Comme je l'ai déjà dit, c'est beaucoup plus qu'une simple règle à appliquer.

• (1920)

[Français]

Depuis les dernières années, les services offerts par la Société canadienne des postes ont changé de façon dracônienne. Par sa politique de fermer des bureaux de poste des régions rurales, la Société enlevait la seule présence fédérale existante dans ces communautés. Le but de ce

projet de loi est de retourner ces symboles aux communautés.

[Traduction]

Notre drapeau national est un symbole important pour notre pays. C'est le symbole auquel s'identifient tous les Canadiens, d'un océan à l'autre. Le Canada est une vaste terre de diversités. Les gens sont très différents d'un endroit à l'autre.

C'est la tradition de se servir du drapeau pour établir un lien entre ces grands espaces, ce qui contribue aussi à unifier le pays et à éveiller la fierté des Canadiens.

[Français]

Les Canadiens et les Canadiennes sont fiers de leurs symboles. Ceux-ci dévoilent l'histoire de notre nation; ses habitants, son environnement, ses cultures. Ici, comme dans de nombreuses autres villes à travers le pays, il existe de nombreux symboles tels des musées et autres lieux historiques rappelant aux citoyens leur identité nationale. Mais, dans les communautés des régions rurales, de tels symboles existent rarement. Souvent, c'est le bureau de poste qui représente le seul symbole national.

[Traduction]

Quiconque vit dans un centre urbain comme Ottawa, Montréal ou Vancouver, peut trouver étrange que l'on parle d'un bureau de poste comme d'un symbole national. Pourtant, dans les collectivités rurales, le bureau de poste constitue souvent la seule présence fédérale. Le bureau de poste est, pour ces collectivités, une source de fierté. Il signifie que le gouvernement fédéral a reconnu leur existence et leur importance.

J'aimerais vous lire un extrait d'une lettre que m'a écrite l'un de mes électeurs à propos de l'importance du bureau de poste dans sa collectivité.

[Français]

Et je cite: «Nous sommes natifs de Pointe-Verte et nous avons vu se développer, du moins en partie, l'histoire de notre bureau de poste. Nous nous souvenons tout spécialement de ce petit édifice en bois, près de l'école de Pointe-Verte. À l'époque, on parlait de la possibilité d'une construction d'un bureau de poste. À l'arrivée de ce nouvel édifice, la population de Pointe-Verte était très fière puisque pour nous c'était dans le cadre normal des choses.»

Cette citation illustre l'attention que l'on accorde aux bureaux de poste ruraux comme étant des symboles. Mais le gouvernement veut maintenant enlever ces symboles. Quoique la Société canadienne des postes ait reçu de nombreuses lettres demandant de garder ces bureaux de poste, elle continue de mettre en vigueur cette politique